

DROIT À L'ALIMENTATION POUR UNE PAC SOLIDAIRE AVEC LE SUD



Propositions aux
parlementaires
européens et ACP



C A M P A G N E
ALIMENTERRE

PRÉFACE

de JOSÉ BOVÉ

Eurodéputé, Vice-président de la commission de l'agriculture et du développement rural du Parlement européen (Verts/ALE, France)



Depuis les années 1970, l'Europe s'est défaussée d'une partie de sa crise agricole en l'exportant vers les pays du sud grâce aux aides aux exportateurs. Le blé, le lait, la viande arrivaient sur les marchés du sud à prix cassés. Incapables d'affronter cette concurrence déloyale, des centaines de milliers de familles

paysannes ont été ruinées. Elles ont quitté les campagnes et sont venues grossir les bidonvilles des capitales.

Cette situation, dénoncée par de nombreuses organisations de la société civile, n'a pas été réglée par l'OMC, au contraire. Les subventions ont été maquillées, renommées. Elles sont toujours là, mais sont devenues moins visibles, plus pernicieuses. Elles continuent de détruire l'agriculture familiale, au Sud mais également dans les pays du Nord. Ce scandale doit cesser.

Dans certains pays d'Afrique, plus de 70 % de la population vit de l'agriculture. Soutenir ce secteur est un enjeu vital. Les Etats doivent pouvoir mener des politiques volontaristes de développement de l'agriculture familiale. Des moyens sont nécessaires. Le plus simple est de rétablir des taxes aux frontières qui permettront d'une part de relever les prix payés aux paysans, de consacrer des crédits à la formation et l'organisation des producteurs locaux et d'autre part de subventionner l'achat de produits alimentaires des personnes les plus démunies. Ces entrées budgétaires redonneront une autonomie financière aux Etats. Ils pourront mener des politiques économiques moins influençables par les organisations internationales telles que le FMI ou la Banque Mondiale qui parient encore essentiellement sur le secteur agro-industriel.

La libéralisation des échanges n'a pas réussi à endiguer le problème de la faim dans le monde. D'ici 2050, la population mondiale atteindra 9 milliards d'habitants. Nourrir sans détruire l'environnement, tout en s'adaptant au réchauffement climatique, est un enjeu considérable. La coopération, l'échange, l'entraide, nous aideront plus certainement à relever ce défi que la compétition, la concurrence et les égoïsmes nationaux. L'Europe doit augmenter le budget qu'elle consacre à l'aide au développement et inciter ses partenaires à dédier une part conséquente de leurs soutiens à des projets agricoles et ruraux.

L'Europe doit saisir l'opportunité offerte par la réforme de la PAC en 2013 pour participer au rééquilibrage des échanges mondiaux de produits agricoles. En renforçant ses productions de protéines végétales, en réduisant ses exportations de céréales, en arrêtant de soutenir des productions de viande et de lait hors-sols, elle ouvrira des espaces qui permettront à d'autres régions du monde de construire leurs propres politiques agricoles, espaces de souveraineté alimentaire. Elle doit être motrice dans la création d'un système de régulation des marchés en interdisant la spéculation financière. Elle doit relancer des Organisations Mondiales de Marchés pour les principales productions tropicales.

C'est en construisant la souveraineté alimentaire en Europe que nous ferons de ce droit une réalité pour les autres régions de la planète.

INTRODUCTION

Pour les pays du Sud, la PAC représente à la fois un modèle et une menace. Un modèle car elle a réussi à faire progresser l'Union européenne vers l'indépendance alimentaire. Or peu de pays en développement ont mis en place des politiques agricoles aussi ambitieuses. Mais la PAC n'est pas exempte de critiques, loin de là : dégradation de l'environnement, disparition massive de petites exploitations familiales... Vue du Sud, elle est aussi perçue comme une menace en favorisant des exportations agricoles à des prix artificiellement bas qui portent préjudice aux productions locales.

Or la PAC est à un moment clé de son histoire. Au cours des 2 prochaines années, son contenu sera défini pour la période 2014-2020. Comment rendre la PAC plus solidaire avec le Sud ? Comment pourrait-elle ne pas entraver, voire favoriser la réalisation du droit à l'alimentation et le développement de l'agriculture familiale dans les PVD, 75 % des victimes de la faim étant de petits exploitants agricoles ? C'est à ces questions que ce document tente de répondre.

SOMMAIRE

p.3 / LA COHÉRENCE DE LA PAC AVEC LA LUTTE CONTRE LA FAIM : UNE OBLIGATION LÉGALE !

p.4 / UNE PRIORITÉ : LE RESPECT DE LA SOUVERAINÉTÉ ALIMENTAIRE DES PAYS DU SUD

p.5 / SUBVENTIONS AUX EXPORTATIONS AGRICOLES EUROPÉENNES : TOUT DANGER EST-IL VRAIMENT ÉCARTÉ POUR LES PAYSANS DU SUD ?

p.6 / KENYA : LA SOUVERAINÉTÉ ALIMENTAIRE, UNE PROTECTION EFFICACE FACE À LA PAC

p.7-9 / IMPORTATIONS EUROPÉENNES DE SOJA : UN BILAN MÉDIocre POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AMÉRIQUE LATINE

p.10 / NOS 10 PROPOSITIONS POUR UNE PAC SOLIDAIRE AVEC LE SUD

p.11 / INTERVIEW DE BIRGIT SCHNEIBER-JASTRAM, RAPPEUR PERMANENT DU PARLEMENT EUROPÉEN POUR LA COHÉRENCE DES POLITIQUES AVEC LE DÉVELOPPEMENT

LA COHÉRENCE DE LA PAC AVEC LA LUTTE CONTRE LA FAIM : UNE OBLIGATION LÉGALE !¹

En dépit d'une légère baisse en 2010, la faim touche encore près d'un milliard de personnes. Il s'agit pour l'essentiel de paysans et de leurs familles. Il y a au

aujourd'hui consensus sur la priorité à donner au développement de l'agriculture dans les pays du Sud pour faire reculer la sous-alimentation et la pauvreté. L'importance d'un soutien accru à l'agriculture familiale, modèle largement dominant dans les pays en développement, est également de plus en plus reconnue.

UNE RÉFÉRENCE INDISPENSABLE : LA STRATÉGIE DE L'UE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LES PVD²

« Il est prouvé que les investissements dans le secteur des petites exploitations obtiennent les meilleurs résultats en matière de réduction de la **pauvreté et de croissance. (...) Les petites exploitations prédominent : quelque 85 % des agriculteurs des pays en développement exploitent moins de deux hectares de terre. Les systèmes de petites exploitations mixtes agriculture/élevage assurent environ la moitié de la production alimentaire mondiale. L'aide de l'UE devrait donc se concentrer sur la production alimentaire durable à petite échelle, afin d'accroître la disponibilité alimentaire dans les pays en développement. (...) Il faut « soutenir activement **une plus grande participation de la société civile et des organisations d'agriculteurs** à l'élaboration des politiques et aux programmes de recherche et accroître leur implication dans l'évaluation des programmes gouvernementaux »³.**



© CFSI

Les engagements de l'Union européenne :

Conformément au Traité de Lisbonne, la PAC doit être cohérente avec le développement des pays du Sud. Son article 208 stipule que : « L'objectif principal de la politique de l'Union (dans le domaine de la coopération au développement) est la réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté. L'Union tient compte des objectifs de la coopération au développement dans la mise en œuvre des politiques qui sont susceptibles d'affecter les pays en développement ». La PAC est une d'entre elles.

Le 18 mai 2010, le Parlement européen a également souligné l'importance de la cohérence des politiques européennes, dont la PAC, avec le développement, en adoptant le rapport de l'eurodéputée Fransiska Keller sur ce thème⁴.

La PAC doit en particulier contribuer ou ne pas nuire à la réalisation des droits de l'homme. Il s'agit de normes internationales dont la valeur juridique est supérieure à celles des autres règles de droit. C'est le cas du droit à l'alimentation. « Le droit à une nourriture suffisante est réalisé lorsque chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec d'autres, a physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante ou aux moyens de se la procurer »⁵.

Mais la Politique agricole commune (PAC) est-elle cohérente avec la réalisation des droits de l'homme et, en particulier, le droit à l'alimentation ?

1- Pour plus de détails, lire la brochure : « Pour des politiques européennes cohérentes avec la réduction de la faim dans le monde », que nous avons publiée en 2010 : http://www.cfsi.asso.fr/upload/brochure%20PE_BasDef_1.pdf

2- « Un cadre stratégique de l'UE pour aider les pays en développement à relever les défis liés à la sécurité alimentaire », pp. 3, 4 et 9. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0127:FIN:FR:DOC>

3- Cette stratégie rejoint les propositions de 7 plateformes nationales d'organisations paysannes d'Afrique de l'Ouest, adoptées à Dakar en novembre 2010 : « Miser sur les exploitations familiales pour se nourrir » http://www.cfsi.asso.fr/upload/Propositions_paysannes_resolutionAPP_Kinshasa_2.pdf

4- <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2010-0174+0+DOC+XML+V0//FR>

5- Observation générale 12 relative au Pacte International sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels, 1999, § 6.

UNE PRIORITÉ : LE RESPECT DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE DES PAYS DU SUD

L'impact de la PAC sur les pays du Sud dépend en partie d'autres politiques de l'Union européenne et de ses membres.

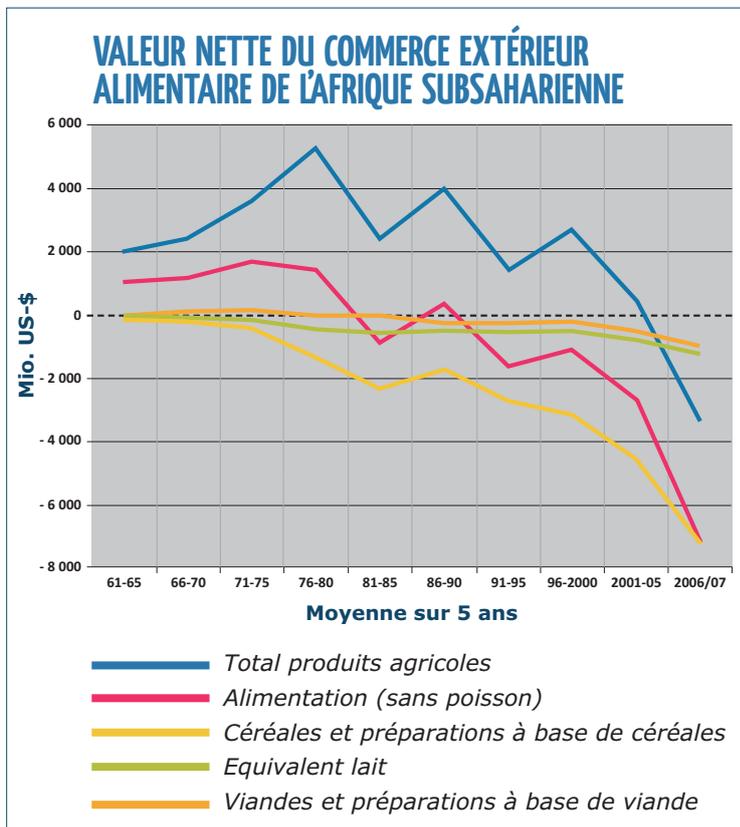
Nous demandons donc à toutes ces politiques de respecter le droit à l'alimentation et la souveraineté alimentaire des pays du Sud qui en découle, c'est-à-dire le droit d'un pays ou d'un groupe de pays de mettre en place les politiques agricoles et alimentaires les mieux adaptées aux besoins de leurs populations, sans qu'elles puissent avoir un impact négatif sur les populations d'autres pays.

Or, la **politique commerciale** de l'UE (négociations APE...) contribue à réduire la souveraineté alimentaire des pays en développement. **Nous demandons à l'UE de respecter le droit des pays du Sud à protéger leurs marchés lorsque des importations à bas prix menacent leur production agricole.**

En outre, depuis les années 80, les institutions financières internationales (Fonds monétaire international, Banque Mondiale...) conditionnent leur appui à la mise en place de plans d'ajustements structurels. Ceux-ci conduisent à :

- libéraliser l'agriculture dans les pays du Sud (suppression des protections douanières, des soutiens et des aides financières des Etats à l'agriculture...),
- donner la priorité aux cultures d'exportation pour faire rentrer des devises,
- négliger la production alimentaire au profit des importations de nourriture dont les prix ont été en baisse continue jusqu'en 2007.

Conséquence : ces politiques ont contribué à faire passer l'Afrique d'exportatrice nette de produits agricoles à importatrice nette à partir des années 80.



source : FAO

Nous demandons à l'Union européenne et aux Etats membres d'agir au sein de ces institutions pour que la souveraineté alimentaire des pays du Sud soit respectée. Ils doivent pouvoir protéger commercialement leur agriculture tout en élaborant et mettant en œuvre les politiques agricoles adaptées aux besoins alimentaires de leurs populations.

GHANA : LE FMI VOLE DANS LES PLUMES DES AVICULTEURS !

En 2003, la concurrence des poulets importés à bas prix a plongé l'aviculture ghanéenne dans une crise grave. Le Parlement ghanéen avait alors adopté l'Act 261 qui faisait passer de 20 à 40 % les droits de douanes sur ces importations. Du fait des pressions du FMI, la loi n'a été appliquée que... 4 jours !

Germanwatch, FIAN etc : « Right to food of tomato and poultry farmers in Ghana », 2007, p. 21
<http://www.germanwatch.org/handel/ffm-ghana.pdf>

L'aide publique au développement de l'Union européenne et des Etats membres néglige l'agriculture et, en particulier, l'agriculture familiale. Même si on note depuis 3 ans un regain d'intérêt, celui-ci reste insuffisant. L'OCDE⁶ indique que la part de l'APD européenne consacrée à l'agriculture est passée de 25 % en 1980 à 3 % en 2005/6 avant de remonter légèrement en 2007/8 (5 %). **Nous demandons à l'UE de consacrer 15 % de son APD au financement de l'agriculture familiale.**

SUBVENTIONS AUX EXPORTATIONS AGRICOLES EUROPÉENNES : TOUT DANGER EST-IL VRAIMENT ÉCARTÉ POUR LES PAYSANS DU SUD ?

Du lait en poudre, des céréales, de la viande... bradés sur le marché mondial à coup de subventions à l'exportation financées par la PAC, permettant à l'UE de vendre à des prix inférieurs à ses coûts de production. Des pay-

sans du Sud ruinés car ils ne peuvent plus écouler leur production face à la concurrence déloyale des produits européens... C'est vraiment fini ?

Les subventions à l'exportation sont passées de 50 % du budget de la PAC en 1980 à 2 % en 2008⁷. L'UE s'est engagée à les supprimer totalement après 2013 dans le cadre des négociations en cours à l'OMC, si tous les pays adoptent des mesures similaires. Tout danger est-il écarté pour les paysans du Sud ? Rien n'est moins sûr...

Un système plus discret remplace déjà les aides aux produits par des soutiens directs aux agriculteurs. Il s'agit d'aides directes dites « découplées » de la production qui sont versées aux exploitations indépendamment de leur activité. Elles représentaient en moyenne 29 % du revenu des fermes européennes durant la période 2007-2009⁸. Au bout du compte, même si les denrées exportées ne sont plus directement aidées, les exploitations qui reçoivent les subventions peuvent continuer à les commercialiser à un prix inférieur à leurs coûts de production. Ces mesures permettent à l'UE de poursuivre ses pratiques de dumping sur les marchés internationaux. Or certaines denrées (blé, produits laitiers et sucre, notamment) sont principalement exportées vers les pays les plus pauvres de la planète, dont la population est souvent majoritairement paysanne.

Cette évolution est récente et les études sur l'impact de ce type de subventions sur les agricultures des PVD sont rares. Il est facile dans ces conditions d'affirmer qu'il n'y a plus de problème.

L'UE doit s'assurer que les produits qu'elle exporte ne portent pas préjudice aux agricultures des PVD. Nous demandons la réalisation régulière d'études d'impact indépendantes pilotées par des représentants des acteurs concernés, dont les organisations paysannes du Sud. Les prochains « bilans de santé » ou « revues à mi-parcours » qui évalueront la mise en œuvre de la PAC, devront analyser la cohérence et les incohérences éventuelles de la PAC avec le développement, contrairement au « bilan de santé » réalisé en 2008. Les mesures portant préjudice aux PVD devront être annulées.



© CFSI

7- Commission européenne : « Comment l'UE parvient à concilier les politiques agricoles et de développement ? », 2010, pp. 8 et 9 http://ec.europa.eu/agriculture/developing-countries/publi/brochure2010/text_fr.pdf

8- ODI : « CAP reform and development », draft background paper, 29 mars 2011, p.15

KENYA LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE, UNE PROTECTION EFFICACE FACE À LA PAC⁹

De nombreux pays africains pourraient produire le lait qu'ils consomment, voire l'exporter. Selon la FAO, 200 millions

d'africains pratiquent l'élevage. La plupart d'entre eux produisent du lait, mais la productivité est souvent faible. Impossible dans ces conditions de répondre à la demande croissante des consommateurs. Pourtant, avec de la volonté politique et un peu d'anticonformisme économique, en considérant que l'Etat peut intervenir dans le développement de l'agriculture, y compris en la protégeant de produits importés à bas prix, il est possible de répondre aux besoins alimentaires de la population. C'est ce que montre l'exemple kenyan.

En 2003, le Kenya était largement dépendant des importations. Face au dumping de certains de ses fournisseurs, dont l'UE, le gouvernement a décidé de relever les droits de douane sur les importations de 25 à 60 % entre 1999 et 2004. Comme ce n'était pas suffisant, il a mis en place une politique de soutien à la filière, combinant aides aux producteurs, formation, appui à la commercialisation et régulation du marché grâce au Kenya Milk Board. Ce cocktail bien dosé a atteint son but : la production laitière a fait un bond de 84 % entre 2000 et 2007. Aujourd'hui, non seulement le Kenya est capable de satisfaire la demande des consommateurs mais il a commencé à exporter vers les pays voisins !



© AL Constantin

POLITIQUE LAITIÈRE : L'AFRIQUE DE L'OUEST PEUT MIEUX FAIRE !

La production laitière du Kenya est 40 % supérieure à celle de l'ensemble des pays d'Afrique de l'Ouest, qui possèdent pourtant un cheptel plus important. Rien d'étonnant puisque la plupart de ces pays ne soutiennent pas ce secteur. Les droits de douane atteignent péniblement 5 %. Les acteurs de la filière laitière se plaignent souvent de l'absence de politique permettant de développer ce secteur.

Pour cette raison, la production régionale ne parvient pas à satisfaire les besoins de la population. En 2006, au Burkina Faso, par exemple, près d'un litre de lait consommé sur 2 est importé. Pire, la proportion est de 9 litres sur 10 en ville. Et il s'agit pour moitié de lait européen subventionné... Difficile en effet pour le lait local d'être compétitif puisqu'il était vendu, en janvier 2010, 700 FCFA le litre contre 340 FCFA pour un litre de lait reconstitué à partir de poudre importée.

LES EXPORTATIONS AGRICOLES EUROPÉENNES SUBVENTIONNÉES : UNE CHANCE POUR L'EGYPTE ?

« L'Égypte dispose d'une surface agricole limitée à la vallée du Nil. Les rendements, parmi les meilleurs du monde, sont au maximum, si bien que la production plafonne. Pour nourrir une population croissante, l'Égypte doit donc importer son blé. Mais pour protéger ses producteurs d'une concurrence inégale, le gouvernement a mis en place, depuis des années, une politique stricte de contrôle des prix. Les importations sont gérées par un organisme public, le blé est acheté à prix élevé aux producteurs locaux, et la vente du pain aux populations pauvres est subventionnée. Les subventions européennes aux exportations sont donc plutôt positives pour l'Égypte, qui réduit sa facture alimentaire tout en préservant les revenus de ses paysans ». C'est donc une chance pour l'Égypte car elle a su exercer sa souveraineté alimentaire en tenant compte à la fois des intérêts des paysans et des consommateurs.

Bénédicte Hermelin : « Exportations : les européens, plaie des pays du Sud ? », *Alternatives internationales*, Mars 2008, pp. 37-39.

9- Sauf mention contraire, les informations figurant page 6 proviennent de l'étude du GRET : « The CAP's impact on African Agriculture: focus on milk », février 2010, publié par VECO (Belgique), Terra Nuova (Italie) et Practical Action/UK food group. <http://www.europafrika.info/en/document/advancing-african-agriculture>

IMPORTATIONS EUROPÉENNES DE SOJA UN BILAN MÉDIOCRE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN AMÉRIQUE LATINE¹⁰

Depuis les années 60, le développement d'un élevage intensif a conduit les vaches européennes à manger de moins en moins d'herbe et de plus en plus de soja im-

porté. Les volailles et les porcs ont également été mis au régime « soja ». Cette dépendance, amorcée au lendemain de la seconde guerre mondiale, est renforcée avec la mise en place de la PAC, en 1962. Les Etats-Unis exercent alors de fortes pressions commerciales et obtiennent que l'Europe ne prélève aucun droit de douane sur ses importations de soja, dont ils étaient le principal fournisseur. Aujourd'hui, l'UE s'approvisionne auprès du Brésil, suivi par les USA et l'Argentine. L'UE est le deuxième importateur mondial de soja, dépassé de peu par la Chine depuis 2008.

Une catastrophe environnementale

Partie du sud du Brésil, la production de soja progresse vers le nord, où, pour répondre à une demande mondiale croissante, elle dévore la forêt amazonienne. Cela se passe directement ou indirectement : la forêt est d'abord défrichée pour créer des pâturages qui seront rapidement remplacés par le soja. Entre 1998 et 2007, plus de 135 000 km² de la forêt amazonienne brésilienne ont disparu, soit l'équivalent du quart du territoire français ! D'après le ministère de l'environnement brésilien, sur les 1,1 millions d'hectares de nouvelles terres agricoles utilisées en 2002 dans cette région, 70 % étaient des cultures de soja. Celles-ci sont aujourd'hui la plus grande menace pour la forêt amazonienne.

Recours généralisé aux OGM, usage massif de pesticides, de désherbants et d'autres produits chimiques affectent l'environnement et même, dans certains cas, la santé de la population. Les conséquences des pollutions liées aux épandages aériens dans les cultures de soja Roundup Ready sont si graves que certains chercheurs parlent de « bombe écologique ».



© IRD

En effet, ces produits s'accumulent dans les sols et sont présents dans les produits agricoles. Ils ont un impact sur la santé des consommateurs. Mais les personnes les plus touchées sont avant tout les agriculteurs, ainsi que l'ensemble des ruraux installés à proximité des champs utilisant massivement ces intrants. Le soja, gros consommateur de pesticides, est suspecté par les populations rurales d'être responsable de l'augmentation de cancers et de maladies cardiovasculaires. Le coordinateur local de la Commission Pastorale de la Terre (CPT), Antônio Gomes de Moraes, accuse le soja d'avoir causé en 2007 la pollution de cours d'eau de la région de Balsas (Maranhão), ayant entraîné de fortes diarrhées, des vomissements et la mort de deux enfants dans une communauté rurale.

Un bilan social contrasté

Le soja est surtout produit par de grandes exploitations. Au Brésil, par exemple, seule 16 % de la production est issue de l'agriculture familiale. Il convient de bien différencier la situation des agricultures familiales en fonction des régions.

Dans les États au sud du Brésil (Rio Grande do Sul et le Parana), les petites exploitations sont relativement bien organisées, au sein de la FETRAF-Sul ou de diverses coopératives. Environ 80 % des producteurs de soja sont des agriculteurs

10- CFSI et GRET : « L'impact des importations européennes de soja sur le développement des pays producteurs du Sud », Février 2011. Ce chapitre sur le soja provient de cette étude. Elle contient des analyses et des propositions détaillées consultables sur : <http://www.cfsi.asso.fr>

familiaux qui fournissent un tiers de la production locale. Le soja est considéré comme synonyme de progrès et de développement par nombre de paysans. Les agriculteurs s'accordent à reconnaître qu'il offre des prix plus rémunérateurs jusqu'à présent que celui des autres productions concurrentes (maïs, haricots). Pour l'instant, il a davantage contribué à consolider l'agriculture familiale qu'à la déstabiliser. En même temps qu'une promesse de revenu, le soja apporte dans les régions où sa production se développe les « biens publics » financés par l'État qui sont nécessaires pour soutenir sa croissance : éducation, recherche et infrastructures.

La situation est bien moins favorable dans le Centro-Oeste et le Nordeste, où la concentration foncière et les expulsions, souvent menées avec la complicité des oligarchies politiques locales, demeurent le problème principal des petits producteurs. Antonio Gomes de Morais ; de la CPT, témoigne : « *Avant, nous avions beaucoup de communautés avec des gens qui vivaient de la terre sans grand problème. C'est après l'arrivée des grands projets agro-industriels [du soja] que la situation s'est aggravée et qu'ont commencé à se multiplier les conflits sérieux. Il y a eu de nombreuses expulsions de familles pour laisser la place à l'agrobusiness. Les gens sont partis de la campagne et sont venus en ville. Les villes (comme Balsas) se sont remplies et on a vu apparaître des favelas où les gens vivent dans la misère, car ils n'ont pas trouvé d'autres sources de revenu.* »

En conclusion, même si certains agriculteurs familiaux tirent profit de la production du soja, celle-ci bénéficie avant tout à l'agrobusiness, au prix d'importants dégâts sociaux et d'une catastrophe environnementale.

Alternative au soja et soja alternatif¹¹

Nous demandons à la fois :

- **le développement de productions européennes alternatives au soja (soutien à la production de légumineuses, à l'élevage à l'herbe...)** ;
- **la promotion de filières soja alternatives sans OGM issues de l'agriculture familiale latino-américaine.**

AMÉLIORER L'ACCÈS AU MARCHÉ EUROPÉEN POUR LES PAYS LES PLUS PAUVRES

La souveraineté alimentaire est un droit pour tous. Nous considérons que l'Europe, comme les autres régions du monde, doit pouvoir assurer son indépendance alimentaire. Mais comme le soulignait l'organisation paysanne Coordination Européenne Via Campesina, en janvier 2010 : « *Il ne faut pas se méprendre : la souveraineté alimentaire n'est pas l'autarcie ni un repli à l'intérieur des frontières. Elle ne s'oppose pas aux échanges internationaux : chaque région du monde a des produits spécifiques qu'elle peut commercer, mais la sécurité alimentaire est trop importante pour la faire dépendre d'importations* ». Les pays les plus pauvres de la planète (PMA et pays ACP, principalement) doivent donc pouvoir continuer à accéder librement au marché européen sans contrepartie. Mais les normes de qualités et les règles sanitaires européennes mises en place par l'UE dans un souci légitime de protection des consommateurs, peuvent constituer une barrière pour les exportations de ces pays vers le marché européen, surtout pour les agriculteurs familiaux. **Avant la mise en place de ces normes, nous demandons la réalisation d'études d'impact et l'adoption de mesures permettant aux agriculteurs familiaux PMA et ACP de continuer à accéder au marché européen.**

AGROCARBURANTS : MANGER OU CONDUIRE. IL FAUT CHOISIR ?



© Mécanos productions

Comme la PAC ou la politique commerciale de l'UE, sa politique énergétique peut avoir un impact négatif sur la sécurité alimentaire des pays du Sud. En 2009, l'UE s'est engagée à incorporer 10 % d'énergies renouvelables (agrocarburants) dans les transports d'ici 2020. Pour y parvenir, l'UE doit faire produire une partie des matières premières dont elle a besoin, dans les pays du Sud, parfois au détriment de la production destinée à l'alimentation locale et de l'environnement.

Pour en savoir plus :

Action aid : « Plein de faim », avril 2010

<http://www.peuples-solidaires.org/wp-content/uploads/2010/04/Le-Plein-de-faim-Limpact-du-développement-des-agrocarburants-sur-la-faim-dans-le-monde.pdf>

Les Amis de la Terre International :

« Afrique : terre(s) de toutes les convoitises », août 2010

<http://www.foei.org/fr/publications/pdfs/afrique-terre-s-de-toutes-les-convoitises/view>

LA PAC, MOYEN DE LUTTER CONTRE LA VOLATILITÉ DES PRIX AGRICOLES MONDIAUX ?

La volatilité des cours mondiaux des produits agricoles a des conséquences négatives tant pour les paysans que pour les consommateurs des pays du Sud, car elle fait alterner flambée et effondrement des prix des produits agricoles. L'Union européenne, en tant que premier exportateur et importateur mondial de produits agricoles¹², peut jouer un rôle majeur pour lutter contre la volatilité du prix de ces produits. Contrairement à ce qu'elle fait depuis des années, la PAC devrait renforcer les outils de régulation de la production pour limiter les risques de surproduction et de pénurie par rapport aux besoins des consommateurs européens, mettre en place des stocks régulateurs... L'UE devrait également agir pour promouvoir ce type de mesures dans les autres régions du monde et au niveau international.



© IRD

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE PARITAIRE ACP UE : RENFORCER SON RÔLE EN FAVEUR DE LA COHÉRENCE DES POLITIQUES EUROPÉENNES AVEC LE DÉVELOPPEMENT

L'article 12 de l'Accord de Cotonou prévoit l'information et la consultation des ACP « lorsque la Communauté envisage de prendre une mesure susceptible d'affecter les intérêts des États ACP ». Comme l'y encourage le Parlement européen¹³, nous proposons à l'APP de nommer deux co-rapporteurs permanents sur la cohérence des politiques pour le développement (un ACP et un européen). Ils veilleraient à la cohérence des politiques européennes et ACP avec le développement, favoriseraient les débats et prises de position de l'APP sur ces sujets, publieraient un rapport biennal portant notamment sur la mise en œuvre de l'article 12 et examineraient des plaintes éventuelles de la part de victimes d'incohérences.

12- http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2006/june/tradoc_129093.pdf et <http://ec.europa.eu/trade/creating-opportunities/economic-sectors/agriculture/>

13- Rapport sur la cohérence des politiques européennes pour le développement, adopté en mai 2010 § 83
<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A7-2010-0140+0+DOC+PDF+V0//FR&language=FR>

NOS 10 PROPOSITIONS POUR UNE PAC SOLIDAIRE AVEC LE SUD¹⁴

Nous avons vu précédemment que d'autres politiques peuvent renforcer ou atténuer les effets de la PAC. C'est pourquoi certaines de nos propositions concernent ces politiques.

Nous invitons le Parlement européen et l'Assemblée Parlementaire Paritaire (APP) ACP-UE à prendre en compte les points suivants :

- 1** Conformément à l'article 208 du Traité de Lisbonne, la PAC doit être cohérente avec le développement des pays du Sud (plus de précisions p.3).
- 2** Elle doit en particulier contribuer à la réalisation du droit à l'alimentation, à la mise en œuvre de la communication : « Un cadre stratégique de l'UE pour aider les pays en développement à relever les défis liés à la sécurité alimentaire » (p.3) ainsi que la résolution sur la sécurité alimentaire adoptée lors de l'APP ACP-UE de Kinshasa, en décembre 2010¹⁵.
- 3** L'UE doit poursuivre ses efforts et amplifier son soutien au développement de l'agriculture familiale des pays du Sud. Nous demandons que la part de l'APD européenne consacrée à ce secteur soit portée à 15 % d'ici 2014. L'élaboration et la mise en œuvre de ces programmes doivent associer étroitement les organisations paysannes du Sud (p.4).
- 4** La PAC doit favoriser la régulation des marchés agricoles en Europe, dans les autres régions du monde et au niveau international, afin de lutter contre la volatilité des prix, qui affecte la sécurité alimentaire des pays du Sud (p.9).
- 5** Les politiques commerciale et financière de l'UE et de ses membres (négociations APE, OMC, soutien européen aux plans d'ajustements structurels du FMI...) contribuant à réduire la souveraineté alimentaire des pays en développement, nous demandons à l'UE de respecter le droit des pays du Sud à protéger leurs marchés lorsque des importations à bas prix menacent leur production agricole (p.4).
- 6** Dans un contexte où ce droit n'est pas reconnu et où les moyens de protection dont disposent les pays du Sud sont insuffisants, la PAC doit renoncer à toute exportation subventionnée directement (restitutions) ou indirectement (aides directes découplées...) risquant de porter préjudice aux agricultures du Sud (p.5. Voir également la proposition 9).
- 7** Lorsque l'UE importe massivement des produits agricoles, elle doit s'assurer que ces importations contribuent effectivement au développement et à la lutte contre la pauvreté, conformément à l'article 208 du traité de Lisbonne. Notamment : les dégâts sociaux et, surtout, environnementaux de la production de soja latino-américain exporté vers l'UE doivent conduire la PAC à promouvoir des alternatives permettant à l'UE de réduire sa dépendance au soja. Elle doit également soutenir les producteurs familiaux de soja latino américains afin de développer des filières durables sans OGM (pp.7-9).
- 8** La PAC doit veiller à ce que les divers types de normes de qualité ou sanitaires soient justifiés sur la base de critères scientifiques transparents. Les conséquences sur les agricultures et surtout, sur l'agriculture familiale du Sud doivent être évaluées. Des mesures doivent être prises pour leur permettre de se conformer à ces normes et de continuer à accéder au marché européen (p.8).
- 9** Avant toute décision pouvant avoir un impact sur le développement des pays du Sud et lors des bilans de santé ou revues à mi-parcours, des consultations et des études d'impact sur les agricultures du Sud doivent être menées avec la participation effective de toutes les parties concernées (p.5).
- 10** Les organisations de la société civile du Sud et de l'UE, dont les organisations paysannes des pays ACP doivent être associées à la mise en place d'une PAC solidaire avec le Sud.

14- Ces propositions sont largement inspirées de celles, plus détaillées, de CONCORD et consultables sur : http://www.concordeurope.org/Files/media/0_internetdocumentsENG/4_Publications/3_CONCORDs_positions_and_studies/Positions2011/CONCORD-EFSG-answer-CAP-consultation-25-jan-2011-FINAL.PDF

15- www.europarl.europa.eu/intcoop/acp/60_20/pdf/final_resolutions_fr.pdf (pp 24-31)

INTERVIEW DE BIRGIT SCHNIEBER-JASTRAM



Nommée en juillet 2010, l'eurodéputée allemande Birgit Schnieber-Jastram est le premier rapporteur permanent du Parlement européen sur la cohérence des politiques pour le développement (CPD). Elle est membre du Parti Populaire Européen (PPE) et de la commission du développement du Parlement européen.

Quel est votre rôle en tant que rapporteur permanent sur la CPD ?

Lorsqu'on demandait à l'ancien chancelier allemand Adenauer de qualifier le nouveau ministère du développement, il l'appelait « une rose sans épine ». Vu les pouvoirs limités du ministère, cette vision était juste.

Qu'est-ce qui a changé depuis ? Nous avons bien sûr appris de nos échecs et de nos succès. Mais dans ce secteur, les décideurs politiques doivent toujours faire face au même problème : la politique de développement est trop souvent utilisée comme une roue de secours. Prenons par exemple les flux financiers illicites dus à l'évasion fiscale pratiquée par les multinationales. Ils sont estimés à environ 160 milliards d'euros par an pour le seul continent africain. Comparez cela avec les 8 milliards que l'UE dépense grosso-modo pour sa politique de développement et l'incohérence de la situation vous sautera aux yeux. Les pays en développement ne sont pas les seuls à perdre une grande partie de leurs revenus. C'est aussi le cas des contribuables européens qui doivent financer des dépenses qui auraient pu trouver d'autres ressources. Cette incohérence est encore plus frappante quand les compagnies d'extraction minière, par exemple, dégradent l'environnement et les conditions de vie des populations locales. En bref : la cohérence des politiques pour le développement devrait avoir plus de poids que la recherche de profits.

Le poste de rapporteur permanent a justement été créé à cause de ces incohérences. Il doit surveiller les activités des autres institutions pour s'assurer que les objectifs de développement ne sont pas bafoués. En résumé, le rapporteur permanent doit être l'épine de la rose (cette dernière étant les obligations

de cohérence des politiques stipulées dans le Traité de Lisbonne). Etant donnée la complexité de la mise en cohérence des politiques, son succès va dépendre des moyens dont il disposera.

Quelles seront vos priorités pour 2011, notamment dans le cadre de l'élaboration de la PAC 2014-2020 ?

Ma première tâche sera de mettre en place le cadre institutionnel nécessaire à mon action. Le rapporteur doit par exemple établir et entretenir des relations en dehors du parlement avec d'autres parties prenantes, traiter de manière effective les informations qui lui parviendront et promouvoir la CPD auprès des institutions européennes et nationales.

Mes priorités seront les suivantes : j'ai déjà évoqué la question de la transparence dans le secteur minier. A cela s'ajoute la réforme de la politique commune de la pêche. Parmi les autres thèmes, citons le commerce des armes, les flux migratoires des personnels éducatifs et de santé, la cohérence entre les politiques climatique et de développement et, bien sûr, la réforme de la Politique agricole commune. A ce sujet, la prise en compte du principe « ne pas nuire au développement » devrait être essentielle. C'est ce que j'ai demandé !

Comment prévoyez-vous de travailler avec les pays en développement et la société civile ? S'ils vous informent d'un cas d'incohérence, quel serait votre rôle ?

Le rapporteur fonctionnera également comme point de contact pour les non-européens et les organisations de la société civile. Ils seront consultés quand le rapport biennal sur la CPD, dont j'ai la charge, sera rédigé. J'ai déjà commencé à mettre en place un réseau de parties prenantes intéressées. Le médiateur européen peut également être contacté, bien qu'il ne puisse intervenir que dans le cas où les institutions européennes agissent en violation des normes et du droit européens. Comparativement, le champ d'action du rapporteur est beaucoup plus large.

Comment envisagez-vous de collaborer avec les parlementaires des pays en développement, par exemple les membres de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE ?

Je ne suis pas sûre qu'une nouvelle structure au sein de l'Assemblée parlementaire ACP-UE soit le meilleur moyen pour favoriser une plus grande coordination. C'est une question de moyens. Est-elle institutionnellement capable de traiter un enjeu aussi vaste ? Mais la CPD mériterait une plus grande attention. Cela ne concerne pas seulement les plaintes visant les politiques européennes. La sensibilisation des parties prenantes des pays en développement est également nécessaire car certaines de leurs politiques intérieures ne respectent pas l'objectif de cohérence. C'est le cas des mesures concernant la propriété foncière ou l'organisation du secteur agricole.



CAMPAGNE ALIMENTERRE

La campagne **ALIMENTERRE** vise à sensibiliser l'opinion publique et les responsables politiques européens aux causes de la faim dans le monde et aux moyens de la combattre. Pour la période 2010-2012, elle cherche prioritairement à promouvoir des politiques et des comportements individuels cohérents avec le droit à l'alimentation des populations des pays en développement. La campagne **ALIMENTERRE** est coordonnée par le CFSI (France) en partenariat avec PKE et PZS (Pologne). Elle associe le réseau européen EUROSTEP ainsi que Evert Vermeer Stichting (Pays-Bas), COSPE et Terra Nuova (Italie), Germanwatch (Allemagne), SOS Faim (Belgique et Luxembourg), PAH (Pologne).



Imprimé en mai 2011. Conception : CFSI. Rédaction : Pascal Erard. Remerciements à celles et ceux qui ont relu et corrigé le texte. Crédits photos couverture : Lieurac productions, GRET-MGE, CIEPAC, IRD.



Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne et de l'Agence française de développement. Son contenu relève de la responsabilité du CFSI, de PKE et de PZS et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne ou de l'AFD.

Contacts



Comité français pour la solidarité internationale
Pascal Erard : erard@cfsi.asso.fr
+33 (0)1 44 83 63 41
www.cfsi.asso.fr



SOS Faim Belgique
Virginie Pissoort
info.be@sosfaim.org
+32 (0)2 548 06 70
www.sosfaim.org



SOS Faim Luxembourg
Thierry Défense
thierry.defense@sosfaim.org
+35 (0)2 49 09 96
www.sosfaim.org



Vredeseilanden
Gert Engelen
+32 (0)16 316580
www.vredeseilanden.be

en partenariat avec



PKE - Polski Klub Ekologiczny
Club écologique polonais
www.pkegliwice.pl



PZS - Polska Zielona Sieć
Réseau Vert polonais
www.zielonasiec.pl

en association avec



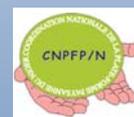
Conseil national de concertation et de coopération des ruraux - Sénégal



Confédération nationale des organisations paysannes de Guinée



Coordination nationale des organisations paysannes du Mali



Coordination nationale de la plate-forme paysanne du Niger



Confédération paysanne du Faso



Coordination togolaise des organisations paysannes et de producteurs agricoles



Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest - Bénin

Ces plates-formes sont les membres nationaux du ROPPA, le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest. Plus d'informations sur : <http://www.roppa.info/spip.php?rubrique3&lang=fr>